

## Le maintien des espaces ouverts

*Quel lien entre évolution des chargements en bétail et des pratiques pastorales, maîtrise foncière différenciée, avancement de la forêt et fermeture des paysages ?*  
Historique, diagnostic, projections et perspectives de solutions

R.Véricel et F.Finance, Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, 105 Avenue de Genève, 74000 Annecy (France) ; Mail : [sea74@echoalp.com](mailto:sea74@echoalp.com)

Le recul des alpages, qui a été un véritable marqueur du XX<sup>ème</sup> siècle ne se caractérise plus de la même façon. Entre abandon d'alpage, intensification de certains secteurs, réouverture et avancée des lisières, la problématique d'ouverture évolue et nécessite de nouvelles démarches pour faire face. Les plans de gestion intégrée des pâturages boisés, les pistes sylvo-pastorales ou les troupeaux d'intérêt collectif apparaissent comme des solutions innovantes, faisant appel à des acteurs et enjeux multiples.



Figure 1 : Photographie illustrant le phénomène d'embroussaillage des alpages: recours à un troupeau d'intérêt collectif (Vallorcine - Haute-Savoie) ©SEA74

### INTRODUCTION

Le diagnostic s'attaque à un paradigme de la réflexion sur les alpages. Le maintien des espaces ouverts, ou plutôt la lutte contre la fermeture est une inquiétude partagée par de nombreux alpagistes, élus et utilisateurs de la montagne : ce phénomène de *fermeture* entraîne effectivement de gros bouleversements, marquant dans le temps les milieux pastoraux (perte de production fourragère, modification des habitats floristiques et faunistiques, homogénéisation et fermeture des paysages).

### OBJECTIFS

L'objectif de ce diagnostic est de réactualiser les connaissances sur cette problématique, d'avoir une vision du phénomène et de ses évolutions, et auquel de nouvelles solutions sont à apporter.

**Qu'en est-il vraiment de la fermeture des alpages à l'heure actuelle ?**

**Face à l'avancement de la forêt, à l'évolution des systèmes d'élevage et des pratiques agro-pastorales, quelles solutions existent pour s'adapter ?**

### MATÉRIELS ET MÉTHODES

Pour réaliser le diagnostic sur la thématique de l'ouverture des milieux, 9 experts répartis de part et d'autre de la frontière ont été rencontrés. Ils ont été interrogés selon une trame commune. Cette trame ainsi que les comptes rendus d'entretien sont fournis en annexe.

### LE DÉCLIN DES ALPAGES, PAS OU PLUS LE MARQUEUR ACTUEL ?

La **problématique de fermeture des alpages n'est plus celle qu'on a pu connaître** au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle voire au début du XXI<sup>ème</sup> siècle. Tous les experts rencontrés s'accordent à dire que le marqueur principal de notre époque n'est plus la déprise ou la fermeture des alpages. La diminution des surfaces d'alpages se vérifie toujours d'un point de vue statistique<sup>1</sup>, mais elle est par-delà les frontières en nette baisse grâce, notamment, à

<sup>1</sup> Office fédéral de la statistique : Statistiques de superficie 2004/09 ; IRSTEA : Enquête pastorale

une **augmentation récente des cheptels inalpés** du fait d'un **regain d'intérêt pour l'alpage** ou par des **dispositifs d'incitation** à l'estivage de plus en plus intéressants. À l'échelle de chaque alpage (échelle micro), on observe des fermetures partielles de combes difficilement exploitables, de versants plus escarpés, etc. Mais l'inverse existe également, marqué par une situation d'« *emprise* » ou de reconquête plutôt que de déprise, avec une intensification des surfaces, un non-rajeunissement des populations de feuillus et résineux sur les pâturages boisés, une sur-fertilisation, etc. À une échelle plus large, des territoires, on observe des différences similaires qui s'expliquent par de multiples facteurs, qu'elles soient internes à l'évolution des systèmes agro-pastoraux ou liées aux politiques pastorales mises en œuvre.

« *La tendance actuelle est à la priorisation des surfaces les plus facilement exploitables.* »

**P.TORNAY** (Service de l'Agriculture VALAIS, 11/2018)

« *L'exploitation bipolaire est plus marquée dans les alpages des Alpes que dans le Jura. Ici, dans le Jura, quasiment tout est accessible et mécanisable.* »

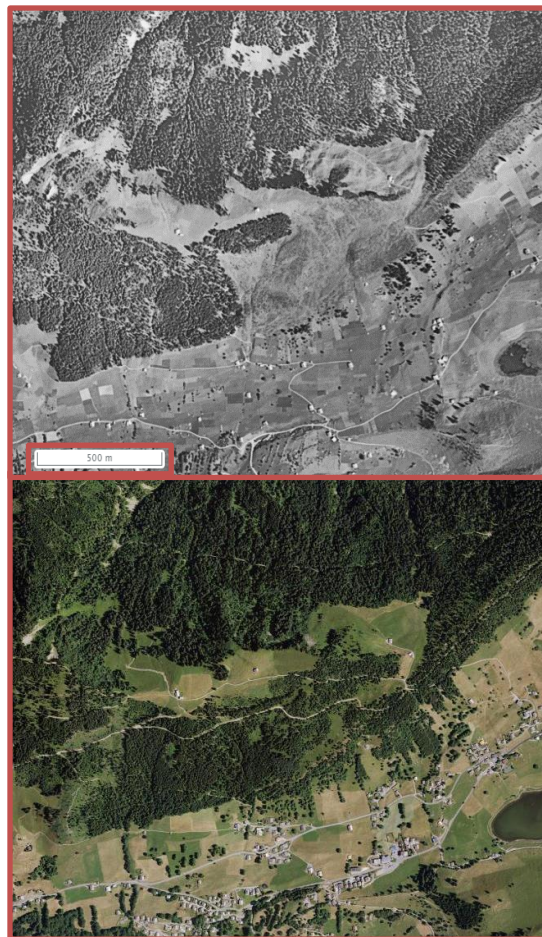
**J-B WETTSTEIN** (MONTANUM, 11/2018)

La fermeture des alpages face à l'embroussaillage et l'avancée de la forêt a été un **phénomène important au cours du XX<sup>ème</sup> siècle**, du fait de phénomènes de masse (recul de l'activité agricole, développement industrielle puis touristique) et d'autres plus complexes et propres à chaque alpage (besoin d'équipement, moins de main d'œuvre, etc.). Pour mesurer ce phénomène à l'échelle des territoires, le plus facile est de s'appuyer sur les statistiques d'alpage, enregistrées et recueillies dans le cadastre alpestre et par l'office fédéral de la statistique côté suisse et via les enquêtes pastorales côté français.

Côté **suisse**, ce déclin a été **important jusqu'à décroître à l'entrée du XXI<sup>ème</sup> siècle**. Les *pâquiers normaux*<sup>2</sup>, qui étaient en baisse jusqu'en 2014, se sont désormais stabilisés après l'introduction de **nouvelles contributions d'alpage avec la politique agricole 2014–2017** (subventions pour les exploitations à l'année). Les surfaces d'alpage diminuent toujours mais cette baisse a été deux fois moins rapide entre 1992/97 et 2004/09 que sur la période précédente (1979/85-1992/97).

En France, et notamment en **Haute-Savoie**, l'étude de l'enquête pastorale a permis d'identifier une **hausse importante des effectifs inalpés en Haute-Savoie entre les enquêtes pastorales de 1996 et 2012**. Cette hausse (30% de bovins lait en plus, 70% de caprins en plus, etc.) conjuguée à une augmentation du nombre d'alpages (829 contre 1 039 aujourd'hui) se produit alors que les surfaces totales d'alpage diminuent (de 61 520 à 58 817 ha).

Cela illustre le **regain d'intérêt** pour les alpages, notamment sur les territoires où l'agriculture de montagne est particulièrement valorisée (agritourisme et labellisation AOP/IGP pour les produits). Cette analyse des enquêtes pastorales a permis de rendre compte simultanément qu'il subsiste un phénomène d'abandon d'alpage et de surfaces d'alpage important (38 unités pastorales abandonnées en Haute-Savoie entre 1996 et 2012-14).



**Figure 2 :** Avancée de la forêt sur l'alpage du Danay/Sur Frettes (La Clusaz – Haute-Savoie) entre 1956 et 2015 ©IGN

<sup>2</sup> Un pâquier normal (PN) correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail-fourrage grossier (UGBFG) pendant 100 jours.

## DISPARITÉS LOCALES, DÉCLINAISON DES ENJEUX

Les questionnements ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre. Dans le Jura, la problématique de gestion des **pâturages boisés** est prédominante et s'étend petit à petit à l'ensemble des cantons. Pour les territoires d'altitude et les vallées abruptes, que cela soit dans le Valais, le Pays du Mont-Blanc, en Maurienne ou en Tarentaise, la problématique principale est celle de **l'embroussaillage des lisières et des zones intermédiaires**. En Haute-Savoie, l'importante **pression foncière** en vallée redonne un véritable intérêt à l'exploitation des alpages. Le Beaufortain, les Aravis et la Vallée d'Abondance observent une dynamique agricole avec une **très bonne valorisation de leurs produits** associés aux territoires : cela implique un intérêt important vis-à-vis des alpages laitiers. Les **alpages ovins soumis à de la prédation** observent également de grosses modifications dans leur exploitation. Enfin, les questions **d'eau et de sécheresse** sont prédominantes dans les massifs jurassiens et les Préalpes calcaires.



Figure 3 : Photographie de l'alpage de Mens (La Chapelle d'Abondance – Haute-Savoie) @SEA74

## DISPOSITIFS D'AIDES ET DE SOUTIEN DIFFÉRENTS

Les dispositifs de soutien au pastoralisme de montagne sont très différents de chaque côté de la frontière : ils actionnent plusieurs leviers différents. Les nouvelles contributions d'alpage mises en place en Suisse favorisent la stabilisation voire l'augmentation des cheptels inalpés, qui étaient jusque-là en baisse. Les importants dispositifs d'aide à l'investissement sur l'alpage (logement, réouverture, eau, effluents, production laitière, etc.) permettent de moderniser et d'adapter l'alpage.

### ENJEUX ET QUESTIONS RELEVÉS À TRAVERS LES ENTRETIENS :

Deux questions principales sont ressorties des entretiens avec les experts du pastoralisme nord-alpin :

- D'une part, plus qu'un déclin de l'alpage, une tendance à **l'exploitation bipolaire**, tant à l'échelle des alpages ovins et bovins, mais aussi à l'échelle des territoires. (définition p.5)
- D'autre part, un besoin croissant de **travailler de façon intégrée** avec les **forestiers**, en intégrant les **enjeux environnementaux** et en travaillant à l'échelle des territoires. (p.5)

Région	Dispositifs d'aide de base	Dispositifs d'aide à l'investissement	Dispositifs agro-écologique, paysage, etc.
Suisse (Valais, Vaud, Fribourg)	Politique Agricole (Contributions d'estivage, contributions d'alpages)	Politique agricole Confédération, Cantons, SEA	Politique agricole : Contributions pour la biodiversité ; Qualité paysage
France (Savoie, Haute-Savoie)	Politique Agricole Commune de l'UE (ICHN <sup>3</sup> , DPB <sup>4</sup> ...)	Politiques départementales et régionales ENS <sup>5</sup> , PPT <sup>6</sup> , CSMB <sup>7</sup>	Politique européenne régionalisée MAEC <sup>8</sup>

<sup>3</sup> ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

<sup>4</sup> DPB : Droits à Paiements de Base

<sup>5</sup> ENS : Politiques départementales Espaces Naturels Sensibles donnant accès à des subventions d'investissements pastoraux.

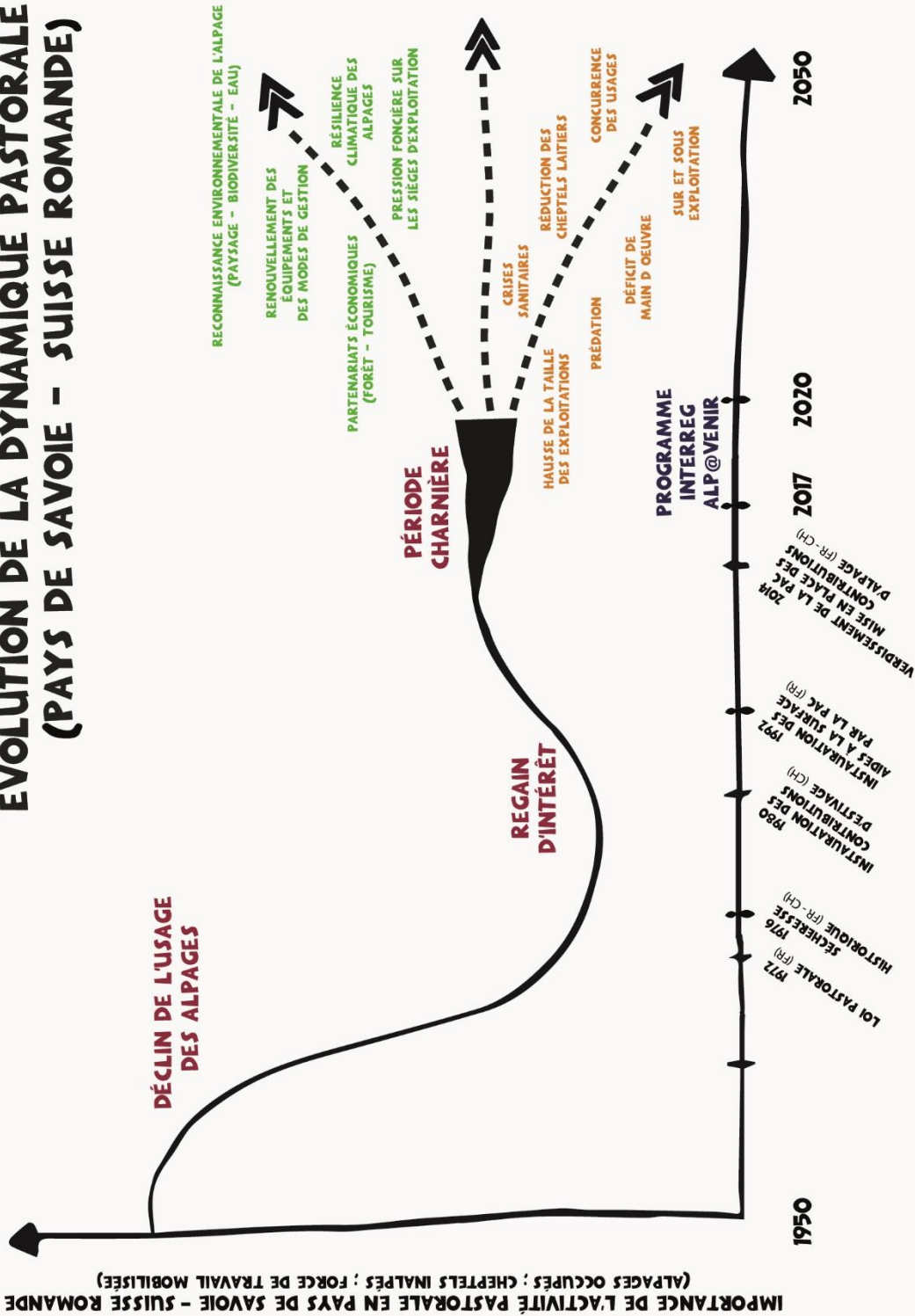
<sup>6</sup> PPT : Politiques Région-Europe Plan Pastoraux Territoriaux donnant accès à des subventions d'investissements pastoraux

<sup>7</sup> CSMB : Politique Conseil Savoie Mont-Blanc donnant accès à des subventions d'équipements laitiers en alpage.

<sup>8</sup> MAEC : Mesures Agro-Environnementales : déclinaison pratique de la politique agro-environnementale Région-Europe



# ÉVOLUTION DE LA DYNAMIQUE PASTORALE (PAYS DE SAVOIE - SUISSE ROMANDE)



**ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**

## • TENDANCE ET RISQUES DE L'EXPLOITATION BIPOLAIRE

1. À l'échelle d'un alpage, l'exploitation bipolaire se traduit par deux phénomènes :

- Une **intensification** des terres les plus facilement **accessibles, mécanisables et exploitables**.
- Une **extensification** voire un **abandon** des terres les **plus éloignées, abruptes** ou ne correspondant plus avec l'organisation et les pratiques de l'exploitation agricole.

Cette évolution est vécue sur de nombreux alpages de manière plus ou moins importante. Moins radicale que l'abandon et le déclin pur et simple des alpages, l'exploitation bipolaire des alpages est le reflet des évolutions structurelles de l'agriculture et de l'élevage (moins de main d'œuvre, augmentation de la taille des fermes et des troupeaux, aides à la surface, etc.).

L'exploitation bipolaire peut se produire sur différents types d'alpage :

- Un alpage ovin soumis à la prédation, qui va voir une intensification de son exploitation au niveau des parcs de nuit, autour de la cabane pastorale, et un abandon des terrains les plus vulnérables en contrebas d'une barre rocheuse ou à proximité d'une zone forestière.
- Un alpage bovin, laitiers ou non, où la présence humaine est réduite et une tension sur l'eau se fait sentir, va voir une simplification de son organisation et ainsi une polarisation du pâturage à proximité des points d'eau et des zones de traite et un manque de pâturage sur des secteurs plus éloignés. Par ailleurs, l'exploitation pendulaire des alpages, qui se développe de plus en plus, favorise ce phénomène d'exploitation bipolaire.

2. Cette exploitation bipolaire peut également se traduire à l'échelle territoriale (**vallée, massifs, Alpes**), avec une priorisation des terres pastorales, une concentration de l'activité pastorale sur certains alpages privilégiés, parallèlement à un abandon progressif de l'activité sur des alpages moins favorables.

Les conséquences sont nombreuses pour ces espaces :

- Un risque de **fermeture** des **paysages**, commençant d'abord par une fermeture des lisières, des versants pentus.

- Un risque de **perte de biodiversité**, du fait de la fermeture mais aussi par une sectorisation trop importante entre prairies riches et forêt dense.
- Des enjeux pour les **acteurs touristiques**, les **aménageurs**, les **forestiers**, etc.

## • LA GESTION DE LA LIMITE FORESTIÈRE ET LIGNEUSE

La qualité de la coopération entre les acteurs pastoraux et forestiers, ainsi que la législation agricole et forestière diffèrent fortement selon les territoires de part et d'autre de la frontière. Lorsque cette relation n'est pas bonne et que la législation est rigide, la gestion des espaces boisés au sein des alpages peut devenir une véritable problématique. En Suisse, la base légale du pâturage boisé est définie à l'échelle fédérale, celui-ci étant considéré comme une partie intégrante de l'espace forestier et ainsi, soumis aux mêmes règles. Cependant, sa mise en application est réalisée à l'échelle régionale: ainsi, l'émergence de projets sylvo-pastoraux relève premièrement des bonnes relations des services agricoles et forestiers.

*« En Haute-Savoie, la mise en place des TIC (troupeaux d'intérêt collectif) et des AFP (associations foncières pastorales) a permis d'insuffler une véritable réaction collective, une prise de conscience de la part des élus à la fermeture des alpages. »*

**E.COIGNET** (SEA74, 12/2018)

L'importance de gérer de pair l'espace pastoral et forestier est un véritable enjeu dans le contexte du regain d'intérêt pour les surfaces pastorales. Les mosaïques et pâturages boisés, appréciés pour leurs qualités tant d'un point de vue écologique que paysager, présentent de véritables atouts sylvo-pastoraux. Ces espaces mixtes, favorisant une régénération des populations forestières et l'accueil d'une herbe résiliente à la sécheresse, semblent être menacés par les évolutions récentes du pastoralisme et plus globalement du monde agricole. Ils représentent en tout cas, un des enjeux principaux de ces prochaines années.

*« Aujourd'hui, il y a un véritable problème de non-exploitation du bois, on coupe les buissons en alpage pour ne pas avoir à couper les bois, et du coup ce n'est pas du bois avec de la valeur. »*

**P.MESTELAN** (SCOPELA, 11/2018)

Les experts rencontrés ont été quasi unanimes : les relations avec les forestiers se sont globalement améliorées ces dernières années mais mériteraient d'être encore approfondies.

Pistes sylvo-pastorales, plans de gestion intégrée, troupeaux d'intérêt collectif ou revitalisation de pâturage sont autant d'entrées possibles pour opérer une gestion sylvo-pastorale de l'espace. L'exemple de revitalisation du pâturage du Biollay (Orsières – Valais) en est l'exemple parfait : après qu'une forêt de protection ait été soustraite au pâturage, un projet de réouverture avec une valorisation des bois a été effectué.

*« Le véritable enjeu pour demain, c'est de regagner des surfaces et de la ressource pastorale d'été. »*

**P. MESTELAN** (SCOPELA, 11/2018)

Le maintien des espaces ouverts et la gestion des espaces pastoraux de montagne fait désormais appel à de multiples implications. Il est nécessaire qu'il soit pris en compte dans un cadre coopératif entre les divers acteurs du territoire. L'approche territoriale est l'approche de plus en plus mise en place pour construire des projets sylvo-pastoraux et agro-environnementaux. Sans se déconnecter des problématiques foncières, de l'installation de jeunes exploitants agricoles, cette approche permet d'intégrer l'ensemble des enjeux, qu'ils soient économiques, environnementaux, paysagers, touristiques, etc.



## UN EXEMPLE DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES RESSOURCES PASTORALES ET LIGNEUSES

**Pâtur-Ajuste** est le réseau technique pour la valorisation des végétations naturelles par l'élevage. S'appuyant sur un collectif d'éleveurs, d'animateurs territoriaux, de techniciens, d'instituts de recherche, l'objectif affiché en 2011 lors de sa création visait à accompagner localement la transition vers des modes d'élevage productifs adossés aux processus écologiques.

### Principales actions engagées :

- La création et l'animation d'un collectif d'éleveurs.
- L'organisation de journées nationales d'échanges techniques et de formation.
- La rédaction de fiches techniques et autres documents.
- La constitution d'ateliers de capitalisation technique.



*Figure 4 : Les brochures techniques du réseau Patur'Ajuste*  
<http://www.paturajuste.fr/page.php?lapage=technique-travaux>



*Figure 5 : Photographies illustrant le phénomène d'exploitation bipolaire d'alpages ovins et bovins ©SEA74*  
De gauche à droite : Alpages du Col de la Buffaz (Thônes – Haute-Savoie) et de Solaison (Brisson – Haute-Savoie)



Dénomination de l'action	Description	Intérêts et limites	Documentation	Exemples
Plan de gestion intégrée (PGI)	Un Plan de gestion intégrée (PGI) vise à garantir la mise en valeur d'une unité sylvo-pastorale, structurée fixant les objectifs et mesures à mettre en œuvre par le propriétaire, les gestionnaires et les exploitants. Le PGI se veut utilisable pour toute unité de gestion en pâturage boisé.	++ : Anticipation, vision stratégique Réflexion multi-partenaire Prise en compte des enjeux environnementaux - : Nécessite une bonne relation entre les services forestiers et pastoraux Nécessite une bonne définition des pâturages boisés Étude conséquente et coûteuse (subventionnée)		Alpage de la Chenaillette (AIN)
Revitalisation de pâturages	Une revitalisation de pâturages consiste à rouvrir des secteurs abandonnés ou sous-exploités et où la forêt est venue supplanter la nature pastorale du site.	++ : Réouverture de surfaces. Réflexion multi-acteurs. - : Nécessite une bonne relation entre les services forestiers et pastoraux		Alpage de l'Arpille (Martigny, VALAIS) Alpage de Plan de La Chaux (Orcières, VALAIS) Alpage de Mille (Bagne, VALAIS)
Pistes sylvo-pastorales	La réalisation de pistes d'accès à double vocation permet d'accéder à la fois à des parcelles forestières et à des pâtures.	++ : Économies d'échelle Réflexion multi-acteurs - : Intérêts et volonté communs nécessaires		Alpage de Très-le-Saix (Bellevaux, HAUTE-SAVOIE) Alpage de Vormy (Nancy-sur-Cluses, HAUTE-SAVOIE)
Troupeaux d'intérêt collectif (TIC) / Troupeaux de service	Les troupeaux d'intérêt collectif sont une méthode d'entretien et de débroussaillage alternative pour l'entretien des alpages dégradés et le regain de surface en herbe.	++ : Réouverture d'alpage à moindre coût. Utilisation de la force de tonte de troupeaux ovins et caprins - : Nécessite une volonté locale forte, une maîtrise foncière préalable. Nécessite un projet agro-pastoral solide par la suite.		Secteur du Col des Montets, Poya, Posettes (Vallorcine, HAUTE-SAVOIE) Alpage de Vormy-Méry (Nancy-sur-Cluses – Le Reposoir, HAUTE-SAVOIE) Alpage de Bodeau – Poil au Chien – Aiguille (Morzine, HAUTE-SAVOIE)
Aide à l'entretien des alpages (corvées, civilistes, élèves, etc...)	La participation de publics annexes à l'entretien des alpages permet de pallier au manque de main d'œuvre dans les alpages.	++ : Complément à la force de tonte. Implication locale et/ou de d'autres publics - : De moins en moins de participants aux corvées. Une impossible multiplication du nombre de civilistes		Alpage de la Flégère (Chamonix, HAUTE-SAVOIE) ; Alpage de La Neuve (Longiraud, VAUD)

## NE PAS OUBLIER LA MAITRISE FONCIERE

La question de l'ouverture des milieux et des alpages est indissociable de la question de la propriété foncière et de la maîtrise foncière. L'attachement affectif du propriétaire à sa propriété ainsi que l'attachement économique qu'ont les agriculteurs aux surfaces sont des préalables à intégrer : l'animation foncière s'inscrit dans le temps long.

*« En théorie, dans une certaine logique, il faudrait planifier et prioriser l'abandon, pour éviter que tout devienne moyennement entretenu et ne tombe en friches. Après derrière les alpages, il ne faut pas oublier qu'il y a un propriétaire, des exploitants, des élus, des personnes attachées à ces terrains. »*

**J-F DUPERTUIS** (ProConseil, 11/2018)

Autre remarque à apporter lorsqu'on évoque la question foncière pastorale et forestière : si la question forestière est souvent en lien avec le propriétaire, la question pastorale est souvent abordée directement avec l'exploitant, le gestionnaire de l'alpage.

La concurrence des usages dans les alpages de notre région est une véritable problématique. Les chalets perdent leurs vocations au profit d'usages récréatifs (résidence secondaire, domaine skiable, tourisme, etc.).

Avec pour objectif de maintenir une activité pastorale et d'opérer une gestion durable des alpages, la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA74) et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) ont mis au point un dispositif d'intervention favorisant l'acquisition d'alpage par des collectivités.

## LE CAS PARTICULIER DES PÂTURAGES BOISÉS



Figure 7 : Photographie d'un pâturage en sous-bois ©SEA74



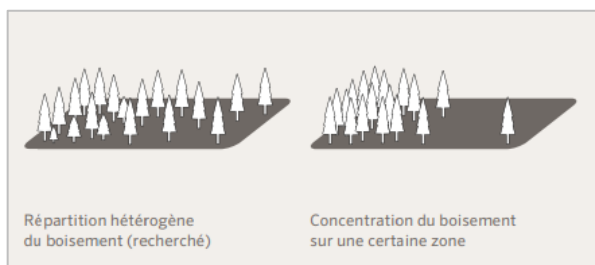
Figure 6 : La brochure du Conservatoire des Terres Agro-Pastorales en alpage <http://www.echoalp.com/conservatoire-terre-agro-pastorales.html>

Les pâturages boisés, les forêts pâturées, les pâturages sous couvert, ... ces surfaces sur lesquelles se succèdent une mosaïque de peuplements boisés et de pâturages sont des espaces caractéristiques du Jura : ils sont aussi des espaces à haute valeur environnementale et paysagère et accueillent de nombreuses activités de loisirs et touristiques. Typiques de la chaîne jurassienne, ils ont été identifiés comme les grandes victimes des évolutions des systèmes sylvicoles et pastoraux.



C'est ainsi qu'un programme INTERREG a été mené entre 2000 et 2006 sur les pâturages boisés : il a permis de réaliser un manuel de gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'arc jurassien, principalement à destination des gestionnaires forestiers et pastoraux. Il propose, outre une typologie simplifiée des pâturages boisés, la mise en œuvre des plans de gestion intégrée et des conseils de gestion portant sur :

- la conservation d'arbres isolés
- la régénération des secteurs boisés
- la réouverture de pâturages très boisés
- la fertilisation
- la gestion des herbages
- les orientations en faveur de la biodiversité.



**Figure 8 :** Schéma d'évolution de l'exploitation bipolaire en pâturages boisés ©Parc du Doubs

### EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION INTEGREE : ALPAGE DE CHENAILLETTE (AIN)

Alpage soumis à une déprise agricole importante, le plan de gestion intégrée de l'alpage de Chenaillette a abouti sur des travaux conséquents (création de 2 réserves d'eau, réfection de 2 citernes, création d'un réseau de 7 abreuvoirs et création de 4 km de clôtures, et rénovation du chalet et de l'accès). L'installation d'un troupeau répondant aux conditions de gestion définies permet d'ores et déjà :

- D'améliorer le potentiel fourrager.
- De permettre la réouverture des pré-bois.
- De maîtriser la dynamique du hêtre en forêt.

Le respect d'un plan de pâturage permet de prendre en compte les multiples enjeux (tétrast, sylvicoles, cynégétiques, etc.).

### LIEN VERS LES AUTRES CAHIERS DIAGNOSTIC

- Cohabitation et valorisation du pastoralisme [www.echoalp.com](http://www.echoalp.com)
- Métiers pastoraux et formation [www.echoalp.com](http://www.echoalp.com)
- Équipements et bonnes pratiques [www.echoalp.com](http://www.echoalp.com)

### CONCLUSION

La fermeture des alpages à l'échelle du projet n'est plus celle qu'on put connaître les générations précédentes. D'un point de vue statistique, le recul des surfaces d'alpage auquel on assiste est plus faible, s'expliquant par un relatif regain d'intérêt pour l'alpage. Ce *renouveau* s'explique par de multiples facteurs (pression foncière en vallée, résilience climatique, une reconnaissance publique et financière des bienfaits de l'alpage, une bonne valorisation des produits notamment en AOP fromagère). Ce regain ne doit pas occulter et enjoliver la situation entourant les alpages : les abandons de pâturages, de ses lisières ou de ses versants les plus compliqués à exploiter et entretenir sont toujours une réalité sur bien des territoires. Nous sommes ainsi dans une période de transition où de nombreux enjeux sous-jacents rentrent en compte.

L'exploitation bipolaire constatée à l'échelle des territoires comme à celle des alpages, ainsi que la gestion des espaces ligneux et des pâturages boisés font parties des principaux enjeux pour l'avenir. Mais autour de ces deux thématiques gravitent des enjeux qui peuvent remettre en cause les alpages (prédation, crises sanitaires, déficit de main d'œuvre) ou pérenniser ces espaces grâce à leur résilience climatique, une meilleure reconnaissance de enjeux environnementaux ou une pression foncière en vallée toujours plus importante. Faire appel à des techniques innovantes (recours à la force de tonte animale, etc.) et concertée (gestion intégrée, etc.) sont des solutions d'avenir pour bâtir des projets pastoraux durables. L'approche territoriale semble en tout cas être la bonne échelle de réflexion pour permettre un développement des coopérations entre pastoraux, forestiers, environnementalistes, aménageurs et les élus.

### GLOSSAIRE

**Exploitation bipolaire :** Évolution des pratiques agro-pastorales d'un pâturage impliquant à la fois des phénomènes de surexploitation et de sous-exploitation.

**Pâturage boisé :** Mosaique de peuplements boisés, de pâturages sans couvert et d'arbres isolés ayant une vocation forestière et pastorale.

### RÉFÉRENCES

Voici la liste des entretiens réalisés et ayant permis la réalisation de cette fiche synthèse :

J.-B. et L. Wettstein (MONTANUM), M. Brühlmann (Prometerre), P.Mestelan (SCOPELA), J.-F. Dupertuis (ProConseil), P.Tornay (Service de l'Agriculture VALAIS), E.Cognet (SEA74), C.Teppaz et C.Leroy (SEA73).



## THÉMATIQUES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉES SUR LES DIFFÉRENTS MASSIFS DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU PROGRAMME

*Exemple de lecture : En Maurienne, l'exploitation bipolaire, la prédation et les zones intermédiaires représentent les principaux enjeux pastoraux pour le maintien des espaces ouverts*

## BIBLIOGRAPHIE / RESSOURCES :

### L'évolution du pastoralisme et des alpages en lien avec le maintien des espaces ouverts :

- Rémy Véricel, 2018, **L'alpage un espace déterminant pour les systèmes d'élevage en Haute-Savoie : état des lieux et analyse prospective.**
- AGRESTE, 2015, **L'agriculture de montagne : Évolutions 1988-2010 d'après les recensements agricoles (France),**  
[http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dossier26\\_cadrage.pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dossier26_cadrage.pdf)
- Office Fédérale de la Statistique, **Évolution de l'utilisation du sol,**  
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/espace-environnement/utilisation-couverture-sol/evolution.html>
- AlpFUTUR, 2014, **Avenir de l'économie alpestre suisse. Faits, analyses et pistes de réflexion du programme de recherche AlpFUTUR,**  
[https://www.wsl.ch/fileadmin/user\\_upload/WSL/Projekte/alpfutur/Alpfutur\\_FR.pdf](https://www.wsl.ch/fileadmin/user_upload/WSL/Projekte/alpfutur/Alpfutur_FR.pdf)
- Réseau Pastoral Rhône-Alpes, 2016, **Atlas des pastoralismes en Rhône-Alpes : analyse des données de l'enquête pastorale 2012/2014 à l'échelle de la région Rhône-Alpes,**  
[http://enquete-pastorale.irstea.fr/to\\_download/Atlas\\_SUACI\\_EP\\_2012-2014.pdf](http://enquete-pastorale.irstea.fr/to_download/Atlas_SUACI_EP_2012-2014.pdf)
- Réseau Pastoral Rhône-Alpes, 2016, **Principaux résultats de l'enquête pastorale 2012-2014 dans le massif des Alpes,** [http://enquete-pastorale.irstea.fr/to\\_download/Enquete\\_pastorale\\_2012-14\\_massif\\_alpin\\_synthese.pdf](http://enquete-pastorale.irstea.fr/to_download/Enquete_pastorale_2012-14_massif_alpin_synthese.pdf)
- 

### Les pâturages boisés :

- Parc du Doubs, 2015, **L'essentiel sur les pâturages boisés,**  
<https://angebote.paerke.ch/attachment/download/19815>
- Réseau Pastor'@lpes, 2010, **Patubois Alpes du Nord pour une gestion sylvopastorale d'altitude (type pessière),** [http://www.pastoralpes.fr/IMG/pdf/Poster\\_Sylvopastoralisme2010-4.pdf](http://www.pastoralpes.fr/IMG/pdf/Poster_Sylvopastoralisme2010-4.pdf)

### La force de tonte animale et la gestion des ligneux :

- Réseau Patur'ajuste, 2014 – 2018, **Fiches techniques,**  
<http://www.paturajuste.fr/page.php?lapage=technique-bibliographie>
- Réseau Pastor'@lpes, 2010, **Les troupeaux d'intérêt collectif : la force de tonte animale pour une reconquête pasto-environnementale,**  
[http://www.echoalp.com/images/info\\_pages/methode-tic-sea74-299.pdf](http://www.echoalp.com/images/info_pages/methode-tic-sea74-299.pdf)
- Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, 2014, **Troupeaux d'intérêt collectif dans les alpages de Haute-Savoie : bilan de neuf années de pratiques et perspectives,**  
[http://www.echoalp.com/images/info\\_pages/tic-bilan-9-annees-4p-305.pdf](http://www.echoalp.com/images/info_pages/tic-bilan-9-annees-4p-305.pdf)

### Les plans de gestion intégrée :

- Office de l'Environnement du Jura, 2012, **Plan de gestion intégrée en pâturages boisés : petit guide à l'attention des maîtres d'œuvre,**  
[https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/13903.pdf/Departements/DEE/ENV/FOR/Document\\_s/pdf/120227PGIGuidepourmaitredoeuvre.pdf?download=1](https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/13903.pdf/Departements/DEE/ENV/FOR/Document_s/pdf/120227PGIGuidepourmaitredoeuvre.pdf?download=1)



- Conférence transjurassienne, 2008, **Manuel de gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'arc jurassien**,  
[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/forets/fichiers\\_pdf/biodiv\\_rpt\\_12\\_15/ANNEXE\\_12\\_Gestion\\_int%C3%A9gr%C3%A9e\\_des\\_paysages\\_sylvo-pastoraux\\_de\\_l\\_arc\\_jurassien.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/forets/fichiers_pdf/biodiv_rpt_12_15/ANNEXE_12_Gestion_int%C3%A9gr%C3%A9e_des_paysages_sylvo-pastoraux_de_l_arc_jurassien.pdf)
- Lugon Alain, 2007, **l'OQE comme outil de gestion des pâturages boisés : opportunités et limites de la démarche**,  
<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/10733.pdf>
- Venot Claire, 2017, La Chenaillette, un espace naturel sensible départemental à la croisée des enjeux pastoraux, paysagers, environnementaux et touristiques. Mise en œuvre et apports d'une démarche de plan de gestion intégrée, <https://www.rnn-hautechainedujura.fr/composants/uploads/2017/03/Actes-ERCN-version-finale.pdf>, p.147-154.

## LISTE DES ANNEXES :

<b>ANNEXE 1</b> : EXTRAITS DE L'ENTRETIEN AVEC J-B. ET L. WETTSTEIN (MONTANUM) ; 19/11/2018 À SAINTE-CROIX (VAUD)	13
<b>ANNEXE 2</b> : EXTRAITS DE L'ENTRETIEN AVEC M.BRÜHLMANN (PROMETERRE) ; 20/11/2018 À YVERDON-LES-BAINS (VAUD)	15
<b>ANNEXE 3</b> : EXTRAITS DE L'ENTRETIEN AVEC P.MESTELAN (SCOPELA) ; 23/11/2018 À BELLECOMBE-EN-BAUGES (SAVOIE)	17
<b>ANNEXE 4</b> : EXTRAITS DE L'ENTRETIEN AVEC J-F DUPERTUIS (PROCONSEIL) ; 23/11/2018 À GRYON (VAUD)	20
<b>ANNEXE 5</b> : EXTRAITS DE L'ENTRETIEN AVEC P.TORNAY (SERVICE DE L'AGRICULTURE, CANTON DU VALAIS) ; 24/11/2018 À CHATEAUNEUF (VALAIS)	21
<b>ANNEXE 6</b> : EXTRAITS DE L'ENTRETIEN AVEC E.COINET (SEA74) ; 20/12/2018 À ANNECY (HAUTE-SAVOIE)	22
<b>ANNEXE 7</b> : EXTRAITS DE L'ENTRETIEN AVEC C.TEPPAZ (SEA73) ; 20/12/2018 À ANNECY (SAVOIE)	23
<b>ANNEXE 8</b> : EXTRAITS DE L'ENTRETIEN AVEC C.LEROY (SEA73) ; 09/01/2019 À SAINT BALDOPH (SAVOIE)	24

## **Annexe 1 : Extraits de l'entretien avec J-B. et L. Wettstein (MONTANUM) ; 19/11/2018 à Sainte-Croix (VAUD)**

« Dans le Jura Vaudois il n'y a pas vraiment de déprise comme on la connaît dans les Alpes. Le marché du bois est très mauvais et c'est les subventions qui permettent de soutenir les coupes. C'est une problématique surtout économique pour la réalisation de ces coupes. Les propriétaires privés n'ont pas d'argent pour soutenir ces coupes.

Je dis souvent qu'ici dans le Jura Vaudois on est parfois plus en emprise qu'en déprise. Les agriculteurs tiennent à leurs surfaces, leurs bons à exploiter et on assiste à une bipolarité des exploitations avec :

- Une densification des forêts sur certains secteurs moins intéressants.
- Un non-rajeunissement des résineux sur les secteurs les plus intéressants d'un point de vue pastoral.

Avec l'augmentation de la charge en bétail, l'augmentation de la taille des troupeaux, de la charge azotée, le rajeunissement des populations d'épicéas n'est plus permis et il s'agit de replanter.

L'exploitation bipolaire est plus marquée dans les alpages des Alpes que dans le Jura. On privilégie les secteurs les plus accessibles et surtout mécanisables là-bas, alors qu'ici dans le Jura quasiment tout est accessible. On a moins de problèmes avec les versants pentus qui s'embroussaillent.

Lucas Wettstein : Il y a bien des petites surfaces qui disparaissent mais ce n'est pas dramatique dans le Jura Vaudois.

JBW : A partir d'une certaine pente dans les Alpes il y a beaucoup de fougères. Cela s'explique surtout par les contraintes topographiques et d'accessibilité et par le système d'exploitation. Avant, on avait une lente montée en alpage puis la redescente et cela entretenait les coteaux. Maintenant, on a une montée et redescente accélérée en alpage.

Le plan d'aménagement d'un alpage est un document très complet avec le projet détaillé des aménagements à réaliser (eau, accès, équipements laitiers, etc.). Il permet d'identifier les secteurs avec pas assez de rajeunissement de la population d'épicéas en parallèle des surfaces sous pâturées. Dans le Jura, l'amélioration de la pâture et de la gestion de l'herbe passe quasi-systématiquement par l'aménagement d'équipements d'eau (ressource et répartition).

Globalement, les alpages communaux sont mieux entretenus ici même s'il ne faut pas faire une généralité. Les propriétaires privés peinent à investir, à part quand le propriétaire est l'exploitant agricole.

Il faudrait envisager un remaniement des alpages sur l'affectation des animaux. Il y a des progrès à faire pour valoriser l'herbe disponible, qui l'est un peu partout en même temps du fait du faible étagement. Ces remaniements, cette réorganisation est à envisager à l'échelle individuelle.

La gestion de la fertilisation est très importante. Il y a eu beaucoup d'épandages abusifs par le passé et sur beaucoup d'alpage, l'absence totale de fertilisation interroge également. La gestion de la sur-fertilisation sur les alpages laitiers interroge alors que beaucoup d'alpage à génisses n'ont aucun apport.

Il y a un manque d'indicateurs objectifs pour mesurer les évolutions biologiques en Suisse, d'autant plus maintenant qu'il existe les contributions à la biodiversité.

*Les enjeux en 2019 pour l'équipement des alpages c'est l'intégration paysagères des équipements sylvo-pastoraux, c'est un thème de pays riche.*

*Le cadastre alpestre suisse issu d'une phase d'enquête est une mine d'or en termes de connaissances statistiques et cartographiques. Ce sont des données qui n'ont jamais été digitalisées.*

*JBW : Sur l'eau, il y a une réflexion sur la répartition des bacs et sur le volume à stocker pour passer la saison confortablement. La solution, à l'heure actuelle dans le Jura, c'est surtout des étangs. On commence à adapter les calculs en passant de 80 à 100 litres pour les vaches laitières et 60 pour les génisses.*

*Pierre Praz : On commence à adapter les calculs en passant de 80 à 100 litres pour les vaches laitières et 60 pour les génisses.*

*Pierre Praz : C'est simple si on a surtout des terres en bas, c'est impossible de bien entretenir les montagnes.*

*RV : Côté français, c'est surtout dans les secteurs où l'agriculture est ancrée avec une présence d'exploitations familiales qu'il y a un très bon entretien, ce n'est pas le cas pour les autres vallées secondaires.*

*JBW : La déprise c'est surtout le manque de main d'œuvre, le manque d'entretien manuel ou mécanique. La déprise ce n'est pas une question de charge animale.*

*JBW : Il faut prendre en compte l'ensemble des alpages d'un même propriétaire. Les propriétaires municipaux investissent et réagissent selon les dires des exploitants individuels*

*C'est important d'utiliser la phytosociologie pour la gestion différenciée des alpages. C'est très utile pour savoir combien de bêtes on peut mettre, combien d'eau on a besoin, etc.*



## **Annexe 2 : Extraits de l'entretien avec M.Brühlmann (Prometerre) ; 20/11/2018 à Yverdon-les-Bains (VAUD)**

« Je peux donner un avis sur la déprise mais je n'ai pas forcément des données quantitatives là-dessus. Il y a la possibilité de regarder les statistiques fédérales (évolution des terrains agricoles), ça permettrait de voir l'évolution mais c'est une information générale qui n'a pas forcément grand intérêt.

Je travaille plutôt du côté jura, cette problématique est moins flagrante. Les limites étaient corrigées, notamment dans les années 60 avec des grands travaux sylvo-pastoraux pour séparer la forêt et les alpages. Ce n'est pas une déprise comme on la connaît, c'est un choix avec une conservation des meilleures terres pour la pâture. Dans les années 60-80 beaucoup de terres ont été achetées et la valeur des forêts étaient bien plus importantes que les terres pastorales.

La tendance a été à un moment de créer des chambres avec des rideaux d'arbres et de fermer les pâturages les plus fermés. Des inspecteurs forestiers ont privilégié cela mais ça a bien évolué depuis.

Aujourd'hui des petites combes sans eau ont tendance à se refermer. Dépend beaucoup de l'exploitant et du propriétaire, mais les pâtures ont plutôt tendance à se dénuder, et dans les marges on assiste à une densification surtout s'il n'y a pas d'eau.

Aujourd'hui exploiter ces bois ne vaut pas le coup. Il faut aujourd'hui s'occuper d'ébrancher ces bois, etc. et il n'y a pas une bonne valorisation de ces sous-produits. Dans les derniers 10 ans ils ont travaillé les lisières, ils rouvrent les combes, etc. grâce aux aides. Il y a avait une vraie volonté d'augmenter la charge animale.

Il y a des conventions tripartites entre l'exploitant, le propriétaire et le service forestier pour toucher des subventions etc. Le propriétaire reçoit des subventions (70% du coût final des coupes et l'entretien du bois) pour protéger ces terrains.

Les Français achètent le bois en Suisse actuellement car achat de bois coupé et non pas sur pied avec des prix similaires.

Côté Jura, je ne pense pas que ça s'accélère, la déprise agricole. La durée d'estivage est relativement longue, les accès sont faciles, les gens de la plaine qui veulent estiver vont plutôt dans le jura.

Contributions directes et contributions d'estivages plus éligibles aux exploitants allant en France depuis 2014, du coup les exploitants suisses cherchent à revenir sur les alpages suisses.

Il y a une augmentation importante des chardons des champs, sénescents de jacobé (pas lié à l'intensification), sénescents des alpes (pas nouvelle zone de reposoir plutôt dans les alpes, dans les zones un peu humides).

Dans les plans d'exploitation, on fait des recommandations mais pas de plan d'assainissement. L'exploitant fait ce qu'il veut ensuite. En Suisse, la lutte contre certaines plantes est obligatoire. Il peut y avoir des retenues après qu'un conseil soit mis en place (plan d'assainissement).

Pour le chardon des champs, on ne sait pas comment faire, entre la théorie et la pratique. On sait pourquoi ils sont là mais on ne sait pas comment les enlever. Pour le vérâtre, broyer le vérâtre assez tôt (quand les cônes sortent) tous les ans ou deux ans. Souvent cela date de la sous pâture actuelle mais des pratiques historiques.

On essaye de préconiser une meilleure distribution répartition de la pâture avec des parcs et des points d'eau. Dans ces plans d'exploitation on ne détaille pas dans les détails ce qu'il faut faire.

*Est-ce que cela vaut le coup de débroussailler les vernes ? Ou est-ce que cela traduit ? Il faut se demander s'il y a assez de pâture ou ? Il faut prioriser les surfaces. C'est trop de boulot pour qu'après ce ne soit pas utilisé.*

*Ce serait quoi les critères ? Il faut plus voir quelle est la dynamique de l'alpage, s'il y a quelqu'un qui veut y aller, s'il y a un propriétaire qui veut y aller, ... Je ne sais pas s'il y a des critères objectifs. Ca dépend surtout de la volonté communale, parfois même des stations.*

*Avant ils s'enfoutaient parce qu'il y avait beaucoup de neige mais maintenant les stations enlèvent beaucoup les vernes, ils broient beaucoup de surface.*

*La lutte contre le chardon des champs est obligatoire en Suisse, et pourtant il y en a partout.*

*Pour les forêts parcourues, est-ce qu'il y a une véritable intérêt de maintenir les forêts parcourues. C'est la politique actuelle, paysagère et en termes de biodiversité qui cherche à maintenir ces espaces (cadre de vie, intérêts touristiques). C'est l'idée de garder ces paysages, cette mosaïque. Pour l'exploitant d'alpage, il y a l'intérêt de rouvrir ces surfaces, parce qu'ils sont plus résistants à la sécheresse. Quelle limite entre forêt parcouru et pâturage boisé (<50%) ? Il y a plein de définitions. Il y a une classification issue d'un projet interreg 1% 20% 70%.*

*Cela dépend de la couverture des arbres vu du ciel.*

*J-F Duperthuy travaille avec un bureau sur la thématique du pâturage boisé et forêts parcourues dans les Alpes. Balcons du Jura beaucoup plus de feuillus et notamment de hêtre (érables, sorbiers, etc.) et dans le sud du Jura quasi-uniquement des résineux (épicéas).*

*Dans nos plans, on essaye de dire qu'il ne faut pas manger au-dessus de 70% pour permettre un rajeunissement de la forêt. On n'a pas spécialement de règles pour mettre plus ou moins longtemps. On essaye de dire qu'il ne faut couper systématiquement les arbres. Il faut discuter entre les forestiers et l'exploitant pastoral pour permettre à la fois un rajeunissement des forêts et en même temps choisir les arbres à couper/rester.*

*S'il y a plus de lumières, cela permet un rajeunissement beaucoup plus rapide. Parfois, c'est quand il n'y a pas assez de pression pastorale et notamment pas de points d'eau. Les forêts parcourues sont gérées par le département des forêts et c'est donc eux qui valident les préconisations, etc. Dans les plans de gestion, il y a toujours les forestiers et notamment dans le Jura.*

*Souvent c'est après les travaux sur la forêt que j'ai été appelé pour faire les plans de gestion, pour augmenter la charge animale etc. La charge usuelle a été définie en 1997-1998, et cela fixe les situations. Le canton pourrait intervenir pour mettre en place des plans d'exploitations pour éviter une déprise. La main d'œuvre et la disponibilité des bêtes sont des limites à l'adaptation des pratiques.*

*Je pense que les contributions d'estivage ont permis de garantir l'ouverture des alpages. Mais il y a des effets pervers. Certaines zones sont abandonnées et d'autres privilégiées, les alpages qui ont la durée d'estivage la plus longue permettent d'augmenter les paquets normaux. »*

### **Annexe 3 : Extraits de l'entretien avec P.Mestelan (SCOPELA) ; 23/11/2018 à Bellecombe-en-Bauges (SAVOIE)**

« C'est les surfaces ouvertes qui diminuent et qui se boisent. Ce n'est pas les animaux qui diminuent, et ce n'est à cause du manque de bêtes que les surfaces ouvertes diminuent. Il y a un manque de bras, il y a moins de fermes, moins de main d'œuvre. C'est comme partout, c'est plus facile de pâturer en tournant autour de chez toi, autour du chalet. Nous on avait regardé à l'époque, ce n'est pas le nombre de bêtes qui manque, mais c'est le système qui évolue. On intensifie les meilleures terres, on monte les effectifs en quantité. On veut toujours plus. Actuellement c'est peut être cinq pourcent des laitières qui montent en alpage et le reste qui mangent des croquettes et des prairies à ray-grass. Il y a trop d'exigences productivistes et on ne peut pas fonctionner avec des vaches à 8000 litres en système extensif. On reproduit exactement le modèle breton chez nous.

Tu peux mettre 1000 vaches qui ne savent pas manger de la broussaille et ça va s'embroussailler et tu peux mettre 150 vaches qui savent manger de la broussaille et ça va rester ouvert. Ce n'est pas le nombre qui fait l'impact. Il faut être exigeant intellectuellement, faut arrêter de casser du buisson qui favorise les refus. On peut avoir une vision dynamique des choses, il y a des cycles de végétation.

Je ne partage pas votre constat sur les bois qui avancent. C'était vraiment le marqueur d'une époque mais maintenant ce n'est plus le cas. On ne peut pas parler de déclin pastoral, peut être que c'est le cas en Suisse mais pas dans nos deux départements. Il suffirait déjà de séparer la PAC du foncier et cela évitera déjà à certains de vouloir rouvrir juste pour toucher les primes.

Autre problème avec le manque de politique sylvo-pastorale. Il y a la forêt qui gagne et une impossibilité de les couper. Il y a aucune exploitation forestière dans ces départements. Qu'est-ce qui justifie cette absence c'est pour des raisons très profondes, très lointaines et une séparation entre la politique forestière et pastorale. Il y a une impossibilité de couper les arbres, entre la loi contre le défrichage, les conflits avec l'ONF : on a deux visions très différentes et un peu caricaturales entre les forestiers qui veulent exploiter ces parcelles en coupes rases tous les 50 ans et les pastoraux qui veulent sans cesse ré-ouvrir pour pâturer. Aujourd'hui il y a un véritable problème de non-exploitation du bois, on coupe les buissons pour ne pas avoir à couper les bois et du coup ce n'est pas du bois avec de la valeur.

Chez SCOPELA on trouve ça aberrant d'enlever les broussailles des alpages. Les broussailles ont été vues jusqu'à présent comme un problème, sur n'importe quelles surfaces. C'est comme dans le Jura : en général ils font d'un côté du pâturage, et de l'autre côté du bois dans les forêts. Globalement les deux activités se séparent, après il y a bien des secteurs où ça fonctionne, je vois ici on a des agriculteurs qui sont bucherons donc bien entendu que ça fonctionne, pareil dans le Jura.

Le système dans lequel on est nous pousse toujours à travailler avec les mêmes loupes, les mêmes outils, les mêmes façons de réfléchir en productivité, etc. avec les prairies simplifiées. On réfléchit avec un système intensif. Plus tu charges, plus t'as de valeur. C'est un peu standardisé par la vision de l'animal qu'on a. C'est soumis au même modèle technique que la Bretagne, la Normandie. Et dans ce système, la prairie semée a plus de valeur qu'une prairie naturelle.

Maintenant à SCOPELA, on essaye de reconstituer, reconstruire une doctrine à partir de contenus techniques pour savoir valoriser toutes les surfaces. J'ai pris les typologies des alpages des alpes du nord : mais ça n'a aucun intérêt, ça ne parle pas aux agriculteurs, c'est une vision anti-actions, ça empêche l'agriculteur d'agir, etc. On essaye nous de chercher des solutions techniques pour valoriser tous les milieux au sein des alpages. On



essaye d'évaluer cela avec nos petits moyens (INRA), on reprend des travaux. Patura'juste est déposé depuis 2010, et développé depuis 2003. Les outils, ils existent. On fait vraiment de l'innovation, on rassemble les nouvelles connaissances, sur la zootechnie, sur le comportement animale, on élabore avec les éleveurs de nouvelles fiches, etc.

Un animal, si tu le nourris en hiver avec du foin grossier ce n'est pas cher. Par contre si tu le nourries avec du maïs c'est autre chose. Sur certains systèmes savoyards, ils font du pâturage sur 3 mois, ils fauchent les refus et ensuite ils font bouffer des croquettes. En Suisse aussi, ils visent des prairies à ray-grass et trèfle sur une vision très intensif et sur la propreté des alpages.

Il faudrait sortir de l'entrée fermeture des paysages. Aujourd'hui le problème c'est que les propriétaires refusent que les prairies ne ressemblent pas à des golfs. Il faudrait accepter que les bois fassent partie des prés, qu'ils sont très utiles quand il y a de l'orage, des sécheresses. Une diversité des surfaces permet d'améliorer la résilience de l'alpage.

Même sur les mauvaises herbes, pour moi la présence du vérâtre, de l'aulne vert, etc. C'est un faux problème, il fabrique de la ressource en créant des irrégularités, en faisant de l'ombre, etc. Hormis sur les petites combes, les reposoirs avec beaucoup de vérâtre, le problème du vérâtre c'est surtout que c'est moche et que ça ne plait pas aux gens, que ça fait sale et pas bien entretenu. Le vérâtre, comme le buisson ou comme l'arbre pose un problème, dès que ce n'est pas une graminée de toutes manières. A l'heure actuelle c'est plus l'herbe qui recule à cause du surpâturage que le reste qui avance. Il ne faut pas oublier que c'est que des plantes pionnières (vérâtre, aulne, ronces, etc.) et que le sol défoncé les favorise.

Je pense que le véritable enjeu, c'est qu'il faut gagner de la surface d'herbe d'été. Au printemps il y a déjà bien assez d'herbes et tout pousse en même temps, en même temps que les foins en bas. Le vrai enjeu, c'est de l'herbe d'été et du coup de l'herbe sale, boisé. On se trompe dans le diagnostic, on rajoute du travail au printemps au lieu de mieux organiser le pâturage. Il ne faut pas aborder un territoire uniquement dans l'idée de le ré-ouvrir. Chaque exploitation est différente, parfois il faut ré-ouvrir, c'est une des solutions. Je pense qu'il faut refuser l'ouverture des paysages, et avant tout réfléchir par la production, par le travail. Il faut replacer le troupeau et l'exploitation dans son intégralité, du siège en bas jusqu'à l'alpage en haut. »

Une des solutions ce serait d'avoir du collectif en lait, et puis des entités foncières dignes de ce nom. Il faudrait rassembler les troupeaux avec une véritable conduite, un berger, etc. Les regroupements ce serait d'abord technique, ça permettrait de mieux utiliser la ressource. Après c'est compliqué, il y a la PAC qui fout un bordel avec le foncier, il y a les histoires sanitaires, une politique sur les vélages et les prix du lait à opérer, c'est une véritable refonte du projet de filière qu'il faudrait amorcer.

Il faudrait également changer de référentiels pour l'écologie traditionnelle avec notre vision fermée sur les habitats. Il faut qu'il change eux aussi de référentiels, de principes techniques.

Chez SCOPELA, notre objectif c'est de rendre autonome les paysans, pour qu'ils apprennent à gérer l'herbe, les refus d'herbes, ... On fait l'inverse que les fermes de références, on fait des expériences, on ne copie/colle pas une recette qui s'appliquerait à chacun des alpages. On fait de la technique pour répondre aux besoins de l'éleveur. Tout le contenu qu'on amène c'est pour emmener des réponses. Il y a des atouts à tirer grâce à la diversité de ces surfaces, etc. » Nous on est plutôt dans une démarche participative en s'appuyant sur les connaissances du paysan, mais aussi sur nos connaissances de l'écologie, des connaissances socio-économiques, de la fonctionnalité des espèces présentes, etc. On s'intéresse à tous les processus qui relient pratiques, troupeaux et surfaces. Par exemple, un gars avec des ronces, en deux ans les vaches arrivent à manger s'il les persuade

*d'en manger. Pareil pour la prêle, etc. Si le paysan se dit que ça se mange, il va le transmettre aux troupeaux. Si l'éleveur conduit, cherche à faire manger, ça permet de mieux gérer cela.*

*Le Plan de Gestion Intégrée, c'est le rapport technique typique d'expert qui choisit la manière dont l'éleveur devrait faire. Pour nous, malheureusement c'est l'anti-technique. À quoi ça sert ? Franchement, à pas grand-chose. Les préconisations qui sont faites ne sont faites que sur le chargement, c'est du pur travail administratif, pour travailler sur les charges à adapter aux surfaces. Et du coup on travaille uniquement sur le foncier, sur les surfaces à déclarer. Pour moi, les plans de gestion classiques, les diagnostics pastoraux avec une vision cartographique exhaustive ça ne sert à rien. On sait où se situent tels ou tels habitats et ensuite ? Qu'est-ce qu'on dit à l'éleveur ?*

*Pour moi, c'est des plans d'aménagement qu'il faudrait. Les pratiques de gestion relèvent de l'éleveur. Par exemple, dans les MAEC, on fixe les dates, les chargements mais en fait on devrait donner les éléments aux paysans pour s'autogérer, pour savoir quand monter, quand descendre, comment s'adapter.*

#### **Annexe 4 : Extraits de l'entretien avec J-F Dupertuis (Proconseil) ; 23/11/2018 à Gryon (VAUD)**

« Là où il y a de l'emboisement etc, c'est là qu'on a abandonné la production laitière, c'est les alpages les moins rentables. Le petit lait à disposition ne pourra pas permettre de mieux gérer la déprise. La situation du Jura et des Alpes, c'est très différent. Dans le Pays d'Enhaut, il y a à certains endroits jusqu'à 3 lieux de fabrication fromagère. C'est de plus en plus compliqué, avec beaucoup de propriétés privées sur les alpages de début et fin de saison. Le fermage ne couvre jamais les coûts, à part indirectement (entretien du paysage, de la biodiversité, des pistes de ski, etc.). Les investissements pour la production laitière n'est pas naturelle car les externalités sont les mêmes en apparence, qu'on ait des vaches taries, des génisses plutôt que des laitières.

Il y a un Intérêt important pour les alpages bien lotis (jusqu'à 50 personnes intéressées) alors que pour d'autres avec un mauvais accès il n'y a quasiment personne voire personne d'intéressé. C'est le potentiel de valeur ajoutée qui dicte ce besoin. Ce genre d'alpage n'intéresse plus personne. Par contre, là où il y a de la mise en valeur il y a de l'intérêt.

Dans le Jura c'est bien simple, c'est soit de la forêt, soit du pâturage boisé. Dans les Préalpes, le pâturage boisé, que ce soit formellement et légalement, n'existe pas. Le pâturage boisé est soumis à la législation forestière sauf exception (produits phyto, fertilisation, etc.). Il y a eu une présentation d'une typologie des pâturages boisés au sein des Préalpes. Ensuite, l'idée est de fixer la limite forestière et une décision devra être prise pour les pâturages boisés. Dans la loi forestière suisse, il est clairement explicité que le pâturage des forêts denses est interdit. Ça a de véritables conséquences sur la gestion des alpages (soustraction de surfaces à l'alpage).

Il y a une concertation nécessaire pour permettre aussi bien le rajeunissement du pâturage boisé tout en respectant l'exploitation pastorale. Si la confédération était propriétaire, elle pourrait choisir les alpages à prioriser. Là c'est des collectivités des privés et du coup il y a une vision de ces propres terrains. Dans la logique il faudrait planifier et prioriser l'abandon, pour éviter que tout devienne moyennement entretenu, avec des friches. Mais quand on parle de cela, on s'attaque à la propriété foncière. Il y a une logique d'exploitation et une logique de propriétaire.

On a été surpris par les mesures de la politique agricole (14-17) avec l'abandon du soutien des paiements directs liés aux animaux pour la surface avec un soutien massif pour l'estivage. Puis soutien pour faire emmener du bétail en haut. Aujourd'hui le prix du lait diminue, les vaches allaitantes sont de plus en plus nombreuses en alpage. Le mouvement vegan et contre la consommation de viande peut avoir un effet assez violent contre le marché de la viande. Il faut faire attention. La déprise qui était à l'œuvre jusqu'en 2010-2012 existe toujours, elle n'est que calmée depuis cette période par les nouvelles contributions d'estivage.

Globalement cette déprise, ce n'est pas un alpage abandonné d'un coup, c'est petit à petit que sur chaque alpage il y a une fermeture des secteurs moins favorisés, avec moins d'eau. La pose des clôtures reculés dans la pâture alors qu'avant, on utilisait des barbelés enfouis dans la forêt y participe également. Il y a un vrai risque de disparition des alpages.

S'il y a une volonté du propriétaire et de l'exploitant d'améliorer les structures de son alpage, il est clairement plus intéressant de faciliter l'accès plutôt que de rouvrir des secteurs qui sont déjà enfrichés. Il y a des surfaces qui sont menacés, qui sont des surfaces d'intérêts majeurs : à ce moment-là il y a un engagement de civilistes pour couper les aulnaies de la part des services de l'environnement. Honnêtement, ça ne sert à rien s'il n'y a pas la force de tonte suffisante. Si un jour on manque de fourrage, alors on réattaquera les buissons et on rouvrira les alpages. »

## **Annexe 5 : Extraits de l'entretien avec P.Tornay (Service de l'Agriculture, canton du Valais) ; 24/11/2018 à Chateauneuf (VALAIS)**

*« Dans les statistiques, c'est clair, l'avancée de la forêt est là, même si on est assez stable en termes de force de tonte : la tendance actuelle priorise les surfaces les plus facilement exploitables. À moyen terme, on craint une diminution plus importante : en Valais, plus de 25% de la force de tonte provient d'en dehors du canton, la plupart des bergers sont étrangers. On va dire qu'on arrive plus ou moins à maintenir nos pâturages ouverts. En vérité, si cela se refermera ou non, ça va dépendre des décisions politiques et de subventionnement. Il y a beaucoup de direction, notamment pour favoriser le renouvellement des exploitations, pour revitaliser les pâturages boisés.*

*Il y a la mise en place d'aides de la confédération pour la revitalisation des pâturages boisés (mélèzes). La coupe des arbres et notamment de mélèzes n'est pas intéressante économiquement mais est récupérée pour faire du bois de chauffe. Cette revitalisation passe par des projets de coupe nécessitant un engagement venant à la fois du propriétaire et de l'exploitant. Des conventions sont signées avec un engagement sur l'entretien des surfaces pendant 10 ans faute de remboursement de l'aide.*

*En Suisse, il faut une autorisation pour faire pâturer les forêts et cela peut vite devenir problématique. On a une chance dans le Valais, c'est qu'on entretient des bons rapports entre le service Agriculture et Forêt. C'est essentiel de travailler en amont sur les projets, de discuter entre nous, de nous concerter et de ne pas être cloisonné. La problématique des zones de landes est différente. Souvent, c'est symptomatique d'une non-gestion, avec des aulnaies, des myrtilles, etc. L'exploitation bipolaire, ou en tout cas intensifiée sur les meilleurs terrains et plus ou moins délaissée sur d'autres secteurs aboutit à l'envahissement par les landes. Mais finalement, si ces zones avancent, c'est parce que les surfaces sont suffisantes, non ?*

*Il y a pas mal de civilistes pour l'entretien des alpages et même pour la conduite des troupeaux.*

*Pour l'évolution des paysages, on a besoin à la fois d'une force de tonte et à la fois de main d'œuvre. Par exemple, c'est obligatoire pour notre consort de faire 1 jour de corvée par vache. Il y a un travail de coupes de genévriers, un ramassage des branches, etc. Cette forme d'exploitation permet d'un petit peu maintenir un entretien de l'alpage.*

*Il y a aussi une mesure qualité paysage, il y a une mesure de soutien pour l'entretien des pâturages boisés. C'est une mesure d'encouragement pour l'entretien. Les contributions pour le paysage sont issues du plan qualité-paysage. Dans le Valais, on était précurseur sur les réseaux écologiques (renouvellement des contrats de 6-8 ans) et sur les projets de développement régional, maintenant on l'est sur les plans qualité-paysage. Il y a vraiment un investissement important pour le canton auprès des exploitations (paysage-biodiversité).*

*Les consortages peuvent favoriser l'entretien, mais globalement de moins en moins de monde, d'exploitation. »*



## **Annexe 6 : Extraits de l'entretien avec E.Cognet (SEA74) ; 20/12/2018 à Annecy (HAUTE-SAVOIE)**

« On ne refait pas l'histoire mais depuis le déclenchement des Troupeaux d'Intérêts Collectifs en 2003, où il y avait encore une grosse tendance à l'abandon des alpages, il y a eu un gros changement. On va dire que ça a vraiment déclenché une réaction collective, une prise de conscience des élus, etc. Il y a eu pas mal de réinstallation et il y a à chaque fois de la demande dès qu'un alpage se libère. Pour moi, ça provient de 4 facteurs :

- La pression foncière, qui n'arrête pas de s'accroître en bas dans les vallées.
- Pas mal d'installation hors cadre familiale.
- Un effet PAC qui valorise mieux l'herbe.
- Un effet sécheresse depuis celle de 2003, de 2005 et sur celles des trois dernières années.

Ça a vraiment stoppé le déclin, la perte de vitesse malgré la baisse du nombre d'exploitation et la hausse des contraintes de monter en alpage.

Ce qui aboutit aux abandons d'alpage pour moi, c'est quand il y a une véritable problématique foncière, avec un manque d'engagement réciproque entre locataire et propriétaire, et puis bien entendu le déficit d'équipements. Et puis il ne faut pas négliger la menace de la prédation ovine, notamment sur les zones intermédiaires et sur les hauts alpages, c'est un risque à prendre en compte et à gérer avant qu'il ne soit trop tard.

Cela n'existe pas les alpages libres qui n'ont pas demande. Il y a un fort soutien politique (département, région, conseil Savoie Mont-Blanc). L'objectif avec l'alpage école c'est de montrer que c'est rentable.

Avec la sécheresse, ça déclenche tout un tas de travaux de réouverture pour trouver de nouvelles surfaces.

La Loi Montagne a permis d'alléger les dossiers de défrichement, il suffit de justifier que l'on se trouve sur une forêt de première génération. Avant il fallait obligatoirement une autorisation de défrichement.

Les mentalités ont vraiment évolué depuis 15 ans. Il y a eu de gros changements à l'ONF, qui a souhaité élargir son champ d'activité à cause du cours du bois en chute libre. Dans tous les projets qui les concernent, il faut systématiquement associer l'ONF. Malheureusement, le bois énergie c'est encore valorisé qu'en partie pour l'instant. On a également mené un partenariat avec le CRPF à Vallorcine via l'Association Foncière Pastorale. L'animation foncière à Vallorcine a été menée par l'AFP.

En tout cas, ce sont des questions stratégiques qui doivent être réfléchies avec tous les acteurs car concernant tous les domaines d'activités directement ou indirectement (paysage, forêt, tourisme, etc.).

Honnêtement, il y a encore des besoins de reconquête que cela soit sur le plateau de solaison, dans les vallées d'Aulps ou d'Abondance où on a des éleveurs derrière. A Sixt-Fer-à-Cheval il y a eu la mise en place de convention avec une réduction de location indexée sur un bon entretien : un binôme d'élus vient visiter l'alpage pour contrôler que l'entretien est bien réalisé. »

## **Annexe 7 : Extraits de l'entretien avec C.Teppaz (SEA73) ; 20/12/2018 à Annecy (SAVOIE)**

« C'est vrai qu'en Savoie, on a un contexte AOP qui fait qu'on a besoin de surface, qu'on a une bonne dynamique parfois qu'on a une super valorisation de nos produits, à forte valeur ajoutée notamment pour toute la zone beaufort. Alors il n'y a pas de grosses dynamiques d'enrichissement.

C'est différent sur les alpages ovins, ou sur des alpages bovins hors périmètre AOP style Belledonne, où on n'a pas une grosse pression pour monter sur des secteurs souvent difficiles, pentus. C'est sur ces alpages qu'on retrouve une problématique de fermeture.

Après c'est difficile de dire des généralités alors que c'est assez disparate, il y a des alpages mal équipés, parfois des systèmes d'exploitation pas forcément très adaptés pour permettre un bon entretien de ces alpages. Sur certains secteurs de la zone Beaufort, on a entre guillemets de l'intensification, mais ce n'est pas franchement évident, c'est multifactoriel comme problématique. On peut pas franchement tirer des généralités, mais il y a de l'épandage de lisiers, qui ne se faisait pas il y a 50 ans c'est clair mais je n'arrive pas vraiment à cerner cette évolution, si elle est très marquée. Après il n'y a plus assez de surface en bas aussi. D'une manière générale, le fumier ce n'est pas évident dans les pentes etc, mais avec un canon, le lisier c'est super facile à épandre. Globalement on peut quand même dire qu'il y a une augmentation de ce type de pratiques.

Sur les alpages ovins face à la prédation, des éleveurs ont tendance à redescendre plus tôt parce que les pics d'attaque s'observent en fin de saison, entre août et octobre principalement. Sur la conduite des troupeaux, il y a pas mal de choses qui évoluent en lien avec les loups. Auparavant, les petits troupeaux étaient en liberté sur des modèles très extensifs mais sans conduite fine des troupeaux. Désormais ce n'est plus du tout possible. On a maintenant la mise en parc ou du gardiennage permanent qui est véritablement une bonne chose car ça permet d'avoir une conduite plus fine. Mais les parcs de nuit sont difficilement tournants, donc on a tendance à avoir tout l'été les parcs de nuit devant le chalet. Globalement avec les MAEC, les éleveurs qui ont de la prédation ont du mal à respecter leurs engagements. Il y a un autre risque c'est qu'après la traite des brebis, les éleveurs quand ils ont une bergerie en haut, ils vont avoir tendance à rentrer les bêtes plus tôt, et du coup ça change un tas de pratiques. Les bêtes sont nourries avec du fourrage, même des croquettes, et puis ensuite il faut gérer les déjections qu'il faut épandre. Potentiellement, c'est des pratiques qui vont vers de l'intensification sur certains secteurs, de l'abandon sur d'autres.

Sur les alpages ovins, il y a de l'exploitation bipolaire un peu partout : Belledonne, Maurienne, Tarentaise.

Sur les montagnettes c'est vraiment plus variable, ça dépend beaucoup des systèmes d'exploitation. Quand il y a une proximité entre le siège d'exploitation et l'alpage, je pense qu'il y a plus de chargement et d'entretien de ces montagnettes mais je n'en suis vraiment pas certain. »

## **Annexe 8 : Extraits de l'entretien avec C.Leroy (SEA73) ; 09/01/2019 à Saint Baldoph (SAVOIE)**

*« Sur la Maurienne, les espaces pastoraux à l'abandon ce sont plutôt les zones intermédiaires, à proximité des villages et non pas les alpages. Les unités pastorales d'altitude, il n'y a pas trop d'enjeux de fermeture. Après sur d'autres territoires plus bas en altitude, dans les Bauges par exemple, il y a beaucoup plus de concurrence entre forêt et alpage.*

*En Maurienne on est sur des surfaces pastorales assez vastes, avec des troupeaux transhumants allaitants et des petites unités pastorales avec des chargements plus importants. Ce que je constate c'est que c'est compliqué pour les jeunes de retrouver de la surface. À Valloire, il y a des très grosses unités pastorales sont plutôt largement sous-utilisées.*

*Un des gros enjeux en Maurienne c'est la création d'AFP, il y a pas mal d'élus réfléchissent à ces outils notamment pour mieux gérer les surfaces.*

*Il y aussi des crédits sur de la reconquête pastorale. On est souvent sollicités là-dessus, sur des opérations de broyage mécanique, de coupe d'arbres. C'est toujours des situations un peu fragiles. Récemment en COPIL, il y a eu un projet refusé pour la première fois car il n'y avait aucune visibilité sur le projet. En fait il n'y a pas de contrôle, de suivi à long terme, il n'y a pas d'argent dédié là-dessus. Il y a une réflexion pour mettre en cause les conventions en cas de non-entretien de ces terrains.*

*C'est bien aussi comme problématique, maintenant il y a une problématique qui a son troupeau d'intérêt collectif qui propose d'utiliser son troupeau de chèvres rove sur ces espaces-là. S'il y a vraiment un besoin, notamment quand un jeune s'installe, ça vaut quand même le coup d'investir sur ce genre de projets. Il y a quand même un manque de conciliation en Maurienne sur de la conciliation entre intérêts pastoraux et environnementaux. Il y a des projets de réouverture, de reconquête pour le tétras qui n'était pas du tout en phase avec le projet pastoral. »*